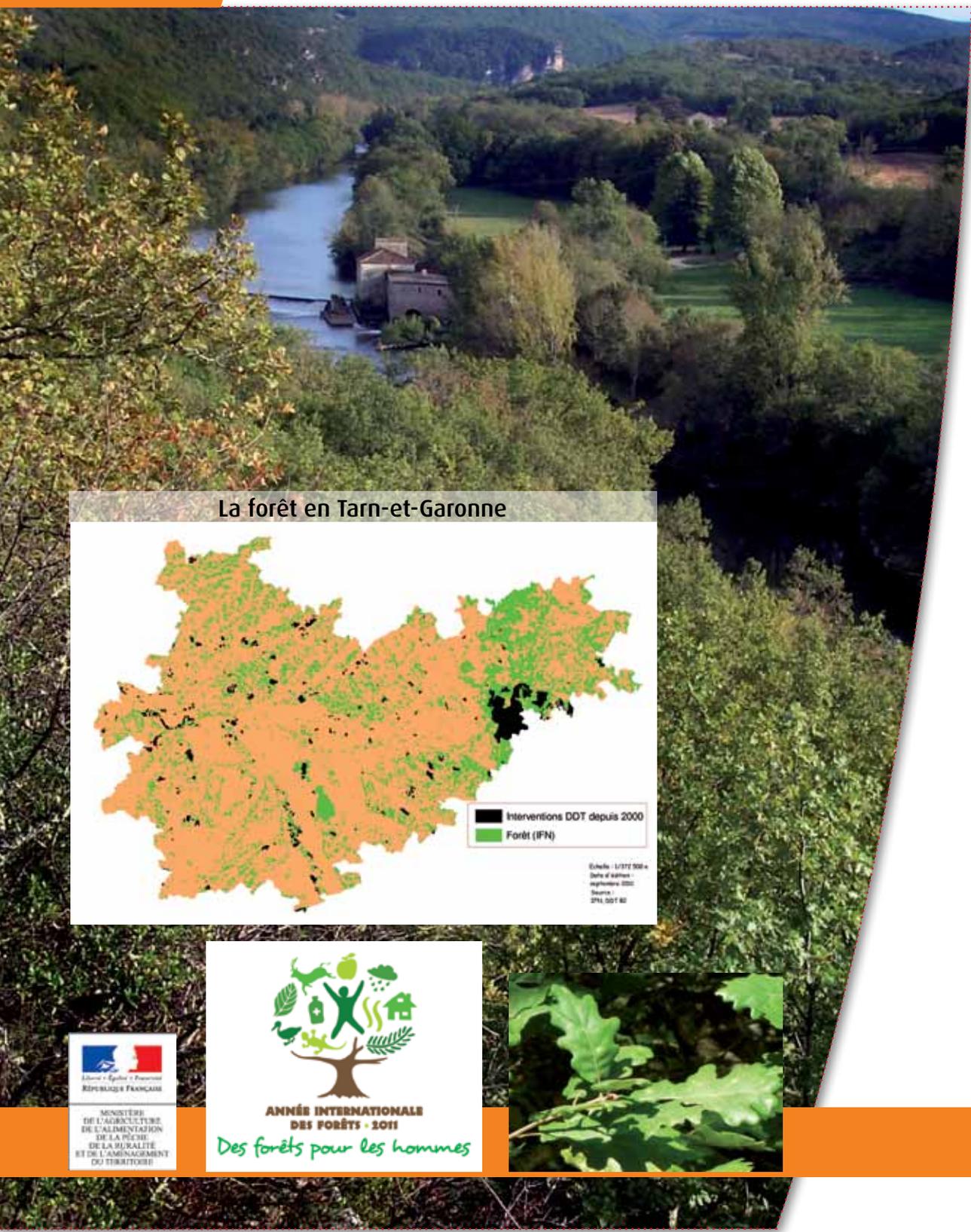
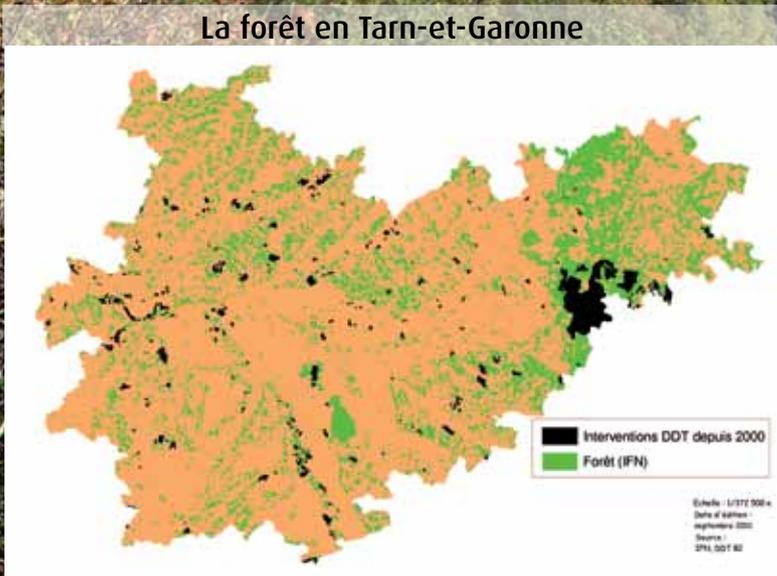


Les actions de l'État au service de la **politique forestière** du département de Tarn-et-Garonne



La forêt en Tarn-et-Garonne



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

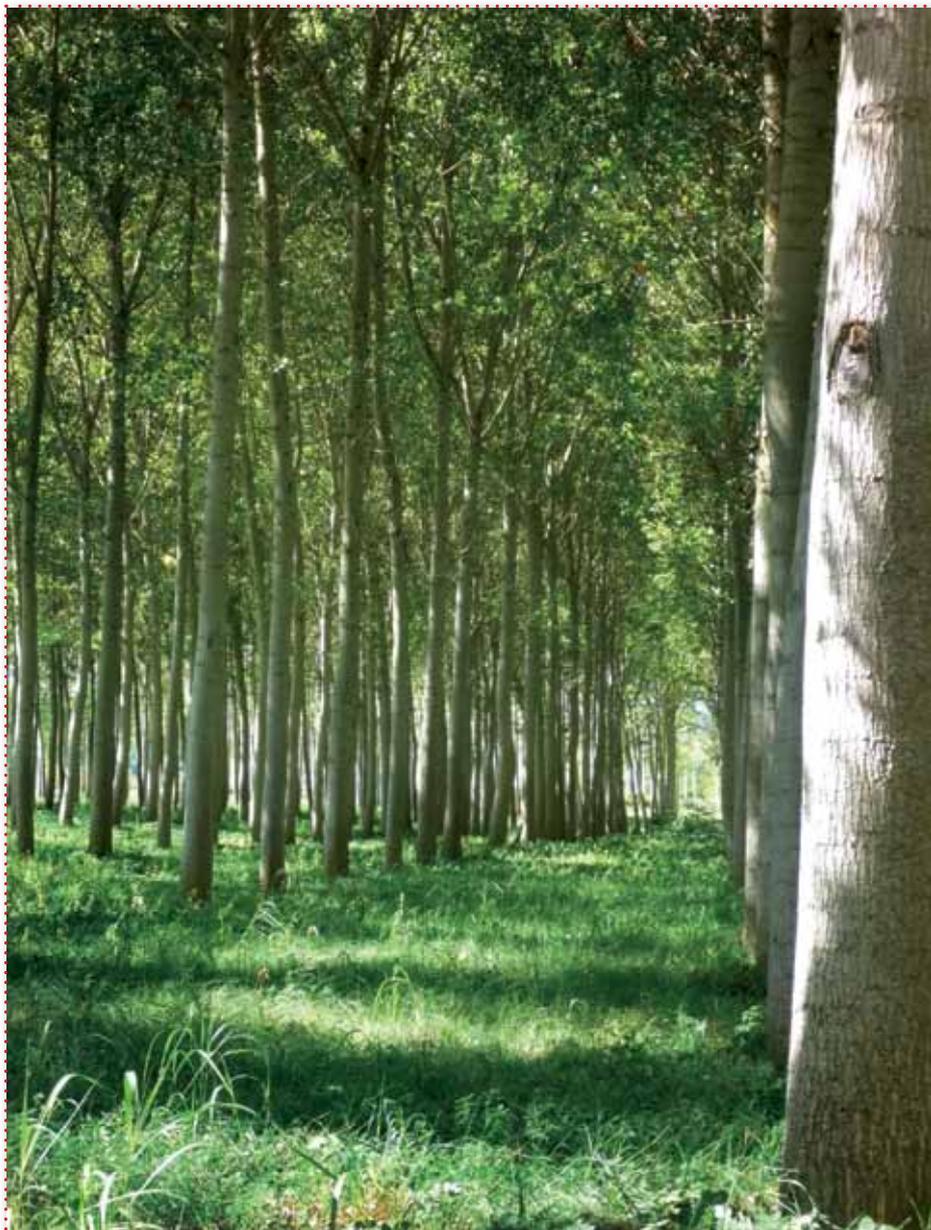
Présent
pour
l'avenir



La forêt en Tarn-et-Garonne

- Un département peu boisé : taux de boisement 18,50% (moyenne régionale 27,1%).
- Une forêt qui s'étend par déprise agricole sur les terrains les moins riches.
- Une forêt feuillue à 95,2%, essentiellement avec les chênes comme essence principale.
- Une forêt appartenant majoritairement à des propriétaires privés.
- Une propriété morcelée avec quelques grands domaines.
- Une forêt sous exploitée, la récolte ne représente que 60% de la production.





La peupleraie cultivée couvrait en 2002, 3470 ha (donnée Inventaire forestier national)

Elle a beaucoup souffert du passage de la tempête Klaus le 24 janvier 2009.

Elle est très productive car 5 % de la superficie boisée produit 50 % de la récolte tarn-et-garonnaise.

Ce volume est essentiellement composé de bois d'oeuvre de très haute qualité destiné au déroulage pour la fabrication de contreplaqué.

A signaler

La forêt domaniale d'Agre

Elle couvre 1470 ha sur les communes de Montech et Saint Porquier.

Elle est gérée en application du code forestier par l'Office national des forêts.

Un document de gestion appelé « aménagement » met en cohérence les objectifs retenus et les programmes de coupes et travaux, avec les enjeux et spécificités identifiées.



• La direction départementale des territoires concilie les trois fonctions, environnementale, sociale et économique, de la forêt et intervient dans les domaines suivants.

La gestion des risques naturels

• Plan de protection des massifs forestiers contre les incendies pour les communes les plus exposées : Bruniquel, Cazals, Montricoux et Saint Antonin.

L'équilibre entre le grand gibier et la forêt

• Plan de chasse fixant un quota minimum d'animaux à abattre.

La gestion durable des forêts

• Respectueuse de la ressource naturelle :

- En veillant aux enjeux forestiers et à la conservation des surfaces boisées par l'application de la réglementation des défrichements.

- En mettant en oeuvre les mesures fiscales, en contrepartie d'un engagement pris par les bénéficiaires de gérer leurs forêts de façon durable pendant 30 années.

- En signalant aux collectivités locales les espaces boisés susceptibles d'être protégés dans les documents d'urbanisme.

• Respectueuse de la biodiversité :

- En proposant dans le cadre du réseau Natura 2000, des mesures incitatives pour une gestion sylvicole adaptée au maintien et à la pérennité des habitats naturels et d'espèces.

• Répondant aux besoins en matière première :

- En gérant les dispositifs

d'aides, tels que celui au nettoyage et à la reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009. À ce jour, 31 dossiers instruits, 507100 euros accordés pour la reconstitution de 164 ha de futaie. L'aide accordée couvre 80 % du coût des travaux. Le dispositif est en place jusqu'en 2016.

La valorisation de la biomasse forestière

• Les documents de gestion en forêt privée : Les travaux et coupes réalisés dans les forêts de plus de 25ha sont programmés dans un plan simple de gestion sur lequel les services de l'Etat exercent une mission de contrôle.

• La charte forestière de territoire : sur le territoire de 49 communes, le syndicat mixte du pays Midi-Quercy met en place une stratégie locale de développement forestier financée par l'Europe et l'Etat, centrée sur la valorisation de la filière bois énergie.



Contacts locaux

Direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne

ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Tél. : 05 63 22 25 40 ou 25 20

Portail internet des services de l'Etat : <http://tarn-et-garonne.pref.gouv.fr>

